



III° CONCOURS "LIAisonSenzaFrontiere"

Le Comité "LIAisonSenzaFrontiere" propose un concours artistique dans le cadre des événements annuels en mémoire de Lia Zanoli. Disparu en 2021, Lia Zanoli, présidente fondatrice du jumelage Travaçò Siccomario-Camaret sur Aigues, était fortement liée au territoire de sa commune et promotrice depuis des années d'initiatives publiques visant à participer à des manifestations culturelles ludiques, créatives et éducatives.

L'association "L'Albero delle Idee APS" de la Municipalité de Travaçò Siccomario, sera cette année l'association organisatrice du 3^{ème} concours « LIAison sans frontière », en collaboration avec le « Comité de Jumelage » de Camaret sur Aigues. Elle propose la création d'une production artistique utilisant des matériaux de récupération ayant pour thème " **Strade da Percorrere**" (Route à parcourir) (L'art au troisième millénaire à travers l'exploration des déchets potentiels).

REGLEMENT

Article 1

La participation est soumise à des frais d'inscription de 10,00 (dix) € à régler par chèque de préférence au comité de jumelage de Camaret (à l'ordre de C.J.E) ou en espèces.

Les membres de la commission d'évaluation et leurs proches sont exclus de la participation.

Article 2

La participation est réservée aux auteurs âgés de 16 ans ou plus. Chaque participant ne pourra livrer qu'une seule œuvre.

Article 3

Les dimensions maximales de l'œuvre doivent être de : H 70cm x L 50cm x P 50 cm.

Les œuvres dont le contenu porte atteinte aux valeurs éthiques, culturelles et religieuses ne seront pas acceptées. L'œuvre peut être figurative/abstraite.

Article 4

L'œuvre doit être inédite et non primée ou rapportée dans d'autres concours.

Les œuvres portant des signatures, des sigles ou tout signe identifiant ne seront pas prises en considération.

Article 5

Mode de livraison des travaux :

L'œuvre sera remise au « Comité de Jumelage » de Camaret sur Aigues ou à un des membres du conseil d'administration.

L'auteur doit envoyer un email à : com.jum.italien@gmail.com ayant pour objet : «Concorso LIAison 2024», et doit contenir les informations suivantes :

- Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone de l'auteur, titre de l'œuvre et numéro communiqué lors de la livraison de l'œuvre
- Porter la déclaration suivante : « L'œuvre livrée est ma composition exclusive, est inédite et n'a jamais été primée ou rapportée dans des concours antérieurs ou concurrents. J'autorise son utilisation pour des événements ou des publications liées au concours lui-même et pour des activités liées aux objectifs institutionnels ou promotionnels des Comités de Jumelage Travaçò- Camaret ».





- Copie du paiement des frais d'inscription

Article 6

Les œuvres ne seront pas restituées. Les données personnelles des artistes seront utilisées uniquement aux fins de gestion du concours en question conformément au décret législatif du 30 juin 2003 n. 196. Les droits sur les œuvres restent la propriété exclusive de l'auteur qui les a réalisés, qui autorise leur utilisation pour des événements ou des publications liées au concours lui-même et pour des activités liées aux objectifs institutionnels ou promotionnels des Comités de jumelage Travacò- Camaret . Et en tout cas à but non lucratif. Les œuvres seront exposées lors du festival de septembre à Travacò

Article 7

Le comité d'évaluation est/sera composé de :

- Maire de Travacò Siccomario
- Président du Comité de Jumelage de Camaret sur Aigues
- Président de l'association L'Albero delle Idee APS
- Président de l'association « Aides aux sinistrés » de Camaret sur Aigues
- Un membre de la famille Zanoli Pini
- Un artiste
- Un critique d'art

L'association "L'Albero delle Idee" décernera un autre prix spécial à l'artiste qui aura le mieux caractérisé son travail avec des "matériaux pauvres".

La décision de la commission d'évaluation, qui sera rendue publique en temps utile, est incontestable.

Les œuvres seront soumises à la commission sans données personnelles, afin d'éviter que l'auteur ne soit identifié.

Article 9

Les concurrents récompensés seront rapidement informés par e-mail. Ainsi que la date et le lieu de la remise des prix.

Article 10

Les prix décernés, sont les suivants :

- 1er prix bon de 130 euros
- 2ème prix bon de 100 euros
- 3ème prix bon de 70 euros
- Prix spécial famille
- Prix spécial de l'association L'Albero delle Idee

Les prix consistent en des bons d'achat pouvant être dépensés dans des magasins identifiés en Italie et en France. Le comité promoteur se réserve le droit d'ajouter d'autres prix.

La participation implique l'acceptation sans réserve des auteurs des règles contenues dans le présent règlement.

Les œuvres doivent arriver au plus tard le 30 Juin 2024 à minuit. Pour plus d'informations, contactez le numéro 0645676725 ou par mail com.jum.italien@gmail.com

Nous autorisons la publication et vous remercions pour la diffusion de ce règlement.

